



**Cher président,  
Cher responsable commu,**

Aujourd'hui, plus encore qu'avant la crise, nous utilisons les outils numériques qui sont à notre disposition pour communiquer. La sphère du Patro n'y a pas échappé.

Cependant, cette nouvelle consommation du web et des réseaux sociaux nécessite une attention des premiers instants. C'est pour que tu puisses rester net sur le web que nous t'apportons cet outil aujourd'hui.

## Origine du projet

C'est un reportage diffusé début novembre 2019 sur la VRT qui a déclenché la réflexion qui mène aujourd'hui à ce projet de réalisation de l'outil « **Reste net sur le web** ».

Le sujet mettait clairement en avant les dangers liés à la récupération et la diffusion des photos d'enfants mises en ligne dans le cadre d'activités menées par des mouvements de jeunesse. Ces mêmes photos étant récupérées et diffusées sur des plateformes pédopornographiques.





Peu après, une rencontre avec les responsables de Child Focus et les ministres compétents, tant flamands que wallons, a définitivement convaincu de l'urgence de réagir et d'agir pour sensibiliser au mieux les acteurs de terrain, au cœur du Mouvement.

C'est-à-dire, toi, ton équipe de cadres et ta régionale.







## Description et objectifs de l'outil

Il est important pour la Fédération de t'aider et de sensibiliser ton équipe de cadres à ces différentes thématiques. **Comment ?**

Tu trouveras dans ce colis :

-  Une affiche avec des conseils que tu pourras afficher dans ton local patro ;
-  Une cocotte en papier à plier toi-même pour vous mettre en réflexion sur les différentes thématiques ;
-  Deux fiches pratiques qui t'aideront à prévenir du cyberharcèlement et respecter le droit à l'image des patronnés ;
-  Un cache-webcam à coller sur ton ordinateur pour prévenir d'une utilisation abusive de ta caméra par un tiers.

De plus, tu pourras lire un tas d'autres articles qui pourront t'intéresser sur le site des **Incollables de la Commu** ([www.incollables.patro.be](http://www.incollables.patro.be)). Tu y découvriras des trucs et astuces pour améliorer la communication de ton patro ou de ta régionale, mais également 6 fiches complétant la thématique « **Reste net sur le web** » et concernant :

-  Instagram ;
-  Facebook ;
-  La diffusion de photos ;
-  La différence entre la sphère publique et privée ;
-  Ta section sur les réseaux sociaux ;
-  La visibilité en ligne de ton patro.



Si tu as des questions sur un pratique ou l'autre ou que ton patro vit une situation particulière liée à une de ses thématiques, n'hésite pas à nous contacter à [communication@patro.be](mailto:communication@patro.be)

*À toi de jouer !*

Aurore et Quentin,  
Présidents fédéraux

# Nos conseils pour la sécurité numérique de ton patro

Un petit clic peut éviter le pire.

Reste net  
sur le Web



## Droit à l'image

Demande l'autorisation aux parents pour prendre et partager des photos de leurs enfants.



## Sphère publique ou privée

Vérifie les paramètres de confidentialité de tes comptes sur les réseaux sociaux.



## Diffusion de photos

Pose-toi les bonnes questions avant de partager les photos d'une activité ou d'un événement patro.



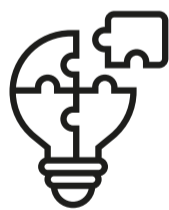
## Les réseaux sociaux

Protège l'accès à tes comptes et maîtrise tes publications.



## Visibilité en ligne

Choisis judicieusement le canal par lequel communiquer et supprime tes comptes ou ton site internet si tu ne les utilises plus.



## Ta section sur les réseaux sociaux

Conscientise tes ados sur l'usage et les bonnes pratiques à avoir, notamment pour le partage de leurs photos et vidéos.



## Cyberharcèlement

Sois attentif à ce qu'on raconte sur ton patro et (ré)agis efficacement. Une rumeur ou une fake news peut faire des dégâts.



Retrouve le développement de ces thématiques sur [incollables.patro.be](http://incollables.patro.be)

Des questions ? [communication@patro.be](mailto:communication@patro.be)



**Facebook**  
Comment agirais-tu avec des parents en demande de nouvelles pendant le camp ?



**Instagram**  
Comment réagirais-tu si un animé venait à suivre ton compte ?



## Mode d'emploi



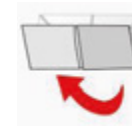
- 1 Place la cocotte face à toi et retourne-la.
- 2 Plie la 1<sup>re</sup> diagonale et déplie-la.
- 3 Plie la 2<sup>e</sup> diagonale et déplie-la.



- 4 Plie les 4 angles vers le centre.



- 5 Retourne-la, puis plie à nouveau les 4 angles vers le centre.



- 6 Plie dans un sens, puis dans l'autre, les bords de ta cocotte vers le centre.



- 7 Écarte la cocotte pour jouer.



**Cyberharcèlement**  
Comment instaurerais-tu un climat de confiance avec les parents ?

**Visibilité en ligne**  
Comment pourrais-tu utiliser les réseaux sociaux pour faire parler de ton patro ?



Retrouve les réponses sur...

Les Incollables  
de la Commune



incollables.patro.be



**Diffusion de photos**  
Comment partagerais-tu des souvenirs d'une activité patro ?

**Ta section sur les réseaux sociaux**  
Comment garderais-tu contact en dehors du patro ?



**Droit à l'image**  
Comment pourrais-tu obtenir l'autorisation des parents pour publier des photos ?

**Sphère publique ou privée**  
Comment pourrais-tu être sûr de communiquer de manière privée avec ton équipe de cadres ?



# Reste net sur le Web

## Cyberharcèlement Comment prévenir du danger ?



Si dans ton patro on parle de rumeurs, d'utilisation de photos et de vidéos embarrassantes, de moqueries et d'insultes que ce soit sur les réseaux sociaux, des sites web, par SMS ou par chat, on parle de **cyberharcèlement**. Surtout s'il est fait de manière « intentionnelle et répétitive » et qu'il implique « un déséquilibre de rapports de forces entre l'auteur et la victime ».<sup>1</sup>

### Mieux vaut prévenir que guérir<sup>2</sup>



Autant éviter d'en arriver là, non ? Tu trouveras dans ce document une série de conseils pour ton patro, à utiliser en équipe de cadres ou avec ta section, afin de prévenir ce genre de situations.

#### Dans ton équipe de cadres :

Sensibilise tous les membres de ton équipe de cadres au phénomène du cyberharcèlement. Nombre d'animateurs pensent qu'ils ne peuvent rien y faire puisqu'il se déroule souvent en dehors des activités. Tu peux, par exemple :

-  Vivre une activité de recherche de sens autour de cette thématique ;
-  Inviter un intervenant extérieur comme Infor Jeunes pour s'informer et débattre du sujet.

Développe la dimension « bien-être » dans ton patro. Les enfants qui se sentent bien dans leur peau sont moins enclins à harceler les autres. Quelques pistes pour te lancer :

-  Prévoir des espaces et des moments où les patronnés peuvent partager leurs émotions. Des outils sont disponibles en antenne et au Centre Fédéral pour t'aider.
-  Créer un espace "Oasis", où chacun est libre de pouvoir s'isoler, de prendre un temps pour soi, notamment pendant les camps.

Entretiens une relation de confiance et une communication claire avec les parents. Veille à :

- 📧 Trouver un moyen de communication qui répond aux besoins des parents ;
- 📧 Co-construire les points d'attention avec eux pour que chacun puisse identifier les besoins de l'enfant.

Définis un cadre autour de l'utilisation des outils de communication du patro (site web, réseaux sociaux, adresses mail...), ce qui peut inclure notamment de :

- 📧 Co-construire avec les animateurs des règles relatives à l'usage du GSM pendant les activités ;
- 📧 Protéger la base de données des membres du patro (photos, données personnelles...).

## Dans ta section :

Crée une ambiance positive et de bien-être dans ta section. Intéresse-toi à ce que tes animés font sur leur ordinateur et leur GSM. Aborde ces sujets de manière positive afin que les animés puissent signaler un problème dans un climat de confiance.

Sensibilise tes animés à utiliser internet et leur GSM de manière sûre et responsable à travers tes activités. Responsabilise-les quant aux conséquences de leurs actes avec ces outils technologiques.

Co-construis en section +12 des règles relatives à l'usage du GSM pendant les activités.

Comme le souligne Angélique Gozlan dans son ouvrage « Le harcèlement virtuel », cela demande à chacun « d'être en mouvement, attentif aux évolutions et à l'autre, en remettant la relation, le groupe et l'empathie au centre de notre attention ». <sup>3</sup> Bref, des conseils sur mesure au Patro.

## Pour aller plus loin



**incollables.patro.be**

Malgré la prévention, tu es témoin de cyberharcèlement dans ton patro ? Rends-toi sur le site des Incollables et découvre l'article « **Cyberharcèlement – Comment (ré)agir** »

**Découvres-y plein d'autres sujets !**



Reste net  
sur le Web

1. <https://www.besafe.be/fr/themes-de-securite/cybersecurite/cybercriminalite/cyber-harcèlement>  
2. Inspiré de <https://www.childfocus.be/fr/prevenir-le-cyber-harcèlement>  
3. Angélique Gozlan, « Le harcèlement virtuel », yapaka.be

# Reste net sur le Web

## Droit à l'image Comment tout savoir ?

Il nous arrive de plus en plus souvent de publier des photos des animations ou d'évènements patro sur les réseaux sociaux ou encore d'utiliser l'image d'un enfant sur une affiche. Tu te poses donc la question : « Mince, est-ce que je peux publier ce genre de photos ? » Cet article t'aidera à en savoir plus sur le droit à l'image. Nous n'allons pas rentrer dans des détails juridiques, mais sache qu'il y a plusieurs règles et astuces pour éviter les problèmes.

### Qu'est-ce que le droit à l'image ?

« Le droit à l'image est le droit de toute personne de disposer de son image ». Cela signifie qu'une personne a le droit de décider elle-même de l'utilisation de son image sur une photo ou dans une vidéo.

La règle d'or en matière de droit à l'image est de  
**TOUJOURS DEMANDER  
LE CONSENTEMENT DE LA  
PERSONNE.**

### Concrètement, pour la vie au patro

#### L'autorisation



L'idéal est de soumettre un document de type charte ou clause aux jeunes et à leurs parents dans lequel tu expliqueras clairement quand et comment seront utilisées les photos prises au sein de ton patro (supports de diffusion, utilisation...). Comme ça, aucune mauvaise surprise ! Tout le monde sera au courant des pratiques et sera libre de te donner ou non son accord. Tu en trouveras un exemple sur le site des Incollables.

En fonction de l'âge du patronné, on agira différemment :

- 📄 Si l'enfant à **moins de 14 ans**, il est essentiel de demander un **accord des parents** ;
- 📄 Si le jeune a **entre 14 et 18 ans**, il est jugé "apte de discernement", tu devras donc t'assurer d'avoir **son accord ainsi que celui de ses parents** ;
- 📄 Si l'adulte à **plus de 18 ans**, il est **le seul** à donner son accord ou non.

Si les tuteurs légaux refusent d'autoriser la publication des photos sur Internet, sache que tu peux quand même y mettre les photos de groupe.

**Comment ?** Il faut respecter certaines règles :



-  Les photos doivent être prises dans les lieux publics, dans une foule
-  Le jeune ne doit pas être reconnaissable (flou sur le visage...)

### Le savais-tu ?

S'il s'agit d'une personne publique (people, politique, etc.), il n'est pas nécessaire d'avoir son accord au préalable pour poster une photo ou une vidéo d'elle.

## Faire la différence entre un espace privé et public

Quand on parle de droit d'auteur ou de droit à l'image, il faut pouvoir distinguer l'espace public du privé.

-  Lorsque tu utilises l'image dans un espace privé ou pour une publication privée, le droit à l'image n'est pas "obligatoire". Par exemple, lors d'une diffusion à un souper patro. De plus, la plupart du temps, tu en fais une utilisation non commerciale.
-  Par contre, dès que tu partages ces photos dans l'espace public, virtuel ou pas, il faut pouvoir obtenir cette autorisation, par exemple : lorsque tu publies les photos du souper de ton patro sur Facebook.



Un article complet dédié à cette thématique est disponible sur le site des Incollables de la Commu.

## Dernier conseil

Si malgré cela, un parent ou un jeune venait à se plaindre, tu veilleras à supprimer rapidement la photo (ou à cacher la personne) et à présenter tes excuses.

Au final, ce n'est pas très compliqué. Même si ça va très vite de publier une photo sur Facebook ou Instagram, prends le temps de te demander si la publication de **cette photo respecte vraiment le droit de tous tes patronnés**. Sois un vrai CRACS sur les réseaux sociaux et découvre nos différents articles en ligne pour rester net sur le Web.



Découvre **plein d'autres sujets** sur le site des Incollables

[incollables.patro.be](http://incollables.patro.be)

Reste net  
sur le Web